



## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Composition de la treizième Réunion  
régionale asienne  
(Bangkok, 28-31 août 2001)**

1. L'article 1, paragraphe 1, du Règlement pour les Réunions régionales adopté par le Conseil d'administration à sa 267<sup>e</sup> session (novembre 1996) dispose que: «Chaque réunion régionale est composée de deux délégués gouvernementaux, un délégué employeur et un délégué travailleur de chaque Etat ou territoire invité par le Conseil d'administration à se faire représenter à la réunion.».
2. Pour la mise en œuvre de cette disposition, le Conseil d'administration est lié par les décisions et principes qu'il a antérieurement adoptés<sup>1</sup>, ainsi que par toute décision pertinente de la Conférence internationale du Travail<sup>2</sup>. En conséquence, la liste des pays invités à se faire représenter à la treizième Réunion régionale asienne se présente comme suit:

Afghanistan	Inde	Nouvelle-Zélande
Arabie saoudite	Indonésie	Oman
Australie	Iran, République islamique d'	Pakistan
Bahreïn	Iraq	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Bangladesh	Japon	Philippines
Cambodge	Jordanie	Qatar
Chine	Kiribati	Russie, Fédération de
Corée, République de	Koweït	Singapour
Emirats arabes unis	République démocratique populaire lao	Sri Lanka
Etats-Unis	Liban	République arabe syrienne
Fidji	Malaisie	Thaïlande
France	Mongolie	Viet Nam
Iles Salomon	Népal	Yémen

<sup>1</sup> Ces décisions et principes sont les suivants: application du critère géographique, appartenance à une seule région, sauf quand le territoire d'un Etat s'étend sur plus d'une région, possibilité pour un Etat de demander à changer de région (le Turkménistan s'est prévalu de cette possibilité à l'occasion de la sixième Réunion régionale européenne).

<sup>2</sup> Résolution concernant le recours généralisé au travail forcé au Myanmar, adoptée par la Conférence internationale du Travail le 17 juin 1999, paragraphe 3 c), auquel le Conseil d'administration a donné effet lors de sa 276<sup>e</sup> session (novembre 1999).

3. Le Conseil d'administration voudra sans doute prendre note de la liste susmentionnée.

Genève, le 13 juin 2001.